

## Equity Markets

27 Avril 2015

### TERM SHEET INDICATIVE AUTOCALL WO - GTO NA, MUV2 GY, TFI FP - 11 Mai 2023

#### TERMES ET CONDITIONS INDICATIFS (le « Term Sheet »)

Ce « Term sheet » est destiné uniquement à une clientèle professionnelle, des contreparties éligibles ou des investisseurs qualifiés.

Type d'instrument :	Euro Medium Term Note (« Note »)														
Emetteur :	<b>Natixis Structured Issuance SA</b> Société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 182619														
Notation de l'Emetteur :	Aucune notation n'a été attribuée à l'Emetteur mais son Garant fait l'objet d'une notation (voir ci-dessous).														
Agent de Calcul :	<b>NATIXIS</b> Département Agent de Calcul, 40 avenue des Terroirs de France, 75012 Paris, France														
Garant :	<b>NATIXIS</b> 30, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris, France														
Notation du garant :	Standard & Poor's: A / Moody's: A2 / Fitch: A														
Agent Payeur :	BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch														
Dealer :	Natixis S.A.														
ISIN code :	<b>XS1127283767</b>														
Sous-Jacent :	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Action</th> <th>Code Bloomberg</th> <th>Code ISIN</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Gemalto NV</td> <td>GTO NA</td> <td>NL0000400653</td> </tr> <tr> <td>Muenchener Rueck</td> <td>MUV2 GY</td> <td>DE0008430026</td> </tr> <tr> <td>TF1</td> <td>TFI FP</td> <td>FR0000054900</td> </tr> </tbody> </table>			Action	Code Bloomberg	Code ISIN	Gemalto NV	GTO NA	NL0000400653	Muenchener Rueck	MUV2 GY	DE0008430026	TF1	TFI FP	FR0000054900
Action	Code Bloomberg	Code ISIN													
Gemalto NV	GTO NA	NL0000400653													
Muenchener Rueck	MUV2 GY	DE0008430026													
TF1	TFI FP	FR0000054900													
Marché :	Voir Modalité 17 du Prospectus de Base.														
Marché Lié :	Voir Modalité 17 du Prospectus de Base.														
Montant Nominal Total :	30 000 000 EUR														
Valeur Nominale :	EUR 1 000														
Prix d'Emission :	100%														
Date de Conclusion :	24 Avril 2015														
Date de Détermination Initiale :	24 Avril 2015														
Date d'Emission :	11 Mai 2015														
Date d'Évaluation :	24 Avril 2023														
Date d'Échéance :	11 Mai 2023														

Remboursement  
Automatique Anticipé :

t	Date d'Observation (t)	Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)
1	24 Juillet 2015	10 Août 2015	Non Applicable
2	26 Octobre 2015	12 Novembre 2015	107,10%
3	25 Janvier 2016	11 Février 2016	110,65%
4	25 Avril 2016	12 Mai 2016	114,20%
5	25 Juillet 2016	11 Août 2016	117,75%
6	24 Octobre 2016	10 Novembre 2016	121,30%
7	24 Janvier 2017	10 Février 2017	124,85%
8	24 Avril 2017	11 Mai 2017	128,40%
9	24 Juillet 2017	10 Août 2017	131,95%
10	24 Octobre 2017	10 Novembre 2017	135,50%
11	24 Janvier 2018	12 Février 2018	139,05%
12	24 Avril 2018	11 Mai 2018	142,60%
13	24 Juillet 2018	10 Août 2018	146,15%
14	24 Octobre 2018	12 Novembre 2018	149,70%
15	24 Janvier 2019	11 Février 2019	153,25%
16	24 Avril 2019	13 Mai 2019	156,80%
17	24 Juillet 2019	12 Août 2019	160,35%
18	24 Octobre 2019	11 Novembre 2019	163,90%
19	24 Janvier 2020	10 Février 2020	167,45%
20	24 Avril 2020	11 Mai 2020	171,00%

Si à la Date d'Observation (t) (ou si cette date n'est pas un Jour de Négociation pour les Titres, le Jour de Négociation suivant) le Prix de clôture de tous les Titres sur la Bourse, tel que déterminé par l'Agent de Calcul, est supérieur ou égal à **100.00%** du Prix Initial, alors l'intégralité des Titres, et non seulement une partie d'entre elles, sera automatiquement remboursée à la Date de Remboursement Automatique Anticipé (t) considérée (application faite de la Convention de Jour Ouvré) et le montant de Remboursement Automatique Anticipé par Titres payable à cette date sera un montant en Devise égal au produit (a) de la Valeur Nominale et (b) du Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t).

Remboursement Final :

Le Remboursement Final par Titre payable à la Date d'Echéance sera un montant en Devise calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante:

**Cas 1:** Si le Prix Final du Titre le Moins Performant est supérieur ou égal à 100.00% du Prix Initial alors :

Le montant remboursé par Titre doit être égal à:

**Valeur Nominale x 213.60%**

**Cas 2:** Si le Prix Final du Titre le Moins Performant est inférieur à 100.00% du Prix Initial alors :

**Cas 2a:** Si le Prix Final du Titre le Moins Performant est supérieur ou égal à la Barrière de Protection:

Le montant remboursé par Titre doit être égal à:

**Valeur Nominale x 100%**

**Cas 2b :** Si le Prix Final du Titre le Moins Performant est inférieur à la Barrière de Protection:

	<p>Chaque Titre doit être remboursé selon le calcul suivant:</p> $\text{Valeur Nominale} \times \left( 1 - \frac{\text{Prix Initial du Titre le Moins Performant} - \text{Prix Final du Titre le Moins Performant}}{\text{Prix Initial du Titre le Moins Performant}} \right)$												
Prix Initial :	<p>Désigne le cours de clôture du Sous-Jacent sur la Bourse, tel que déterminé par l'Agent de Calcul à la Date de Détermination Initiale (ou si cette date n'est pas un Jour de Négociation pour l'Indice, le Jour de Négociation suivant).</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>i</th> <th>Titre</th> <th>Prix Initial</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>GTO NA</td> <td>82.63 EUR</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>MUV2 GY</td> <td>181.85 EUR</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>TFI FP</td> <td>15.755 EUR</td> </tr> </tbody> </table>	i	Titre	Prix Initial	1	GTO NA	82.63 EUR	2	MUV2 GY	181.85 EUR	3	TFI FP	15.755 EUR
i	Titre	Prix Initial											
1	GTO NA	82.63 EUR											
2	MUV2 GY	181.85 EUR											
3	TFI FP	15.755 EUR											
Barrière :	<p><b>60,00%</b> de son Prix Initial.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>i</th> <th>Titre</th> <th>Prix Barrière</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>GTO NA</td> <td>49.578 EUR</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>MUV2 GY</td> <td>109.11 EUR</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>TFI FP</td> <td>9.453 EUR</td> </tr> </tbody> </table>	i	Titre	Prix Barrière	1	GTO NA	49.578 EUR	2	MUV2 GY	109.11 EUR	3	TFI FP	9.453 EUR
i	Titre	Prix Barrière											
1	GTO NA	49.578 EUR											
2	MUV2 GY	109.11 EUR											
3	TFI FP	9.453 EUR											
Prix Final :	Désigne le cours de clôture du Sous-Jacent sur la Bourse, tel que déterminé par l'Agent de Calcul à la Date d'Observation Finale (ou si cette date n'est pas un Jour de Négociation pour l'Indice, le Jour de Négociation suivant).												
Titre le Moins Performant :	Le Titre avec la plus petite Performance numérique tel que déterminé par l'Agent de Calcul à chaque Date d'Observation.												
Performance du Titre :	<p>En adéquation avec tout Titre, le taux déterminé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante :</p> $P_i = \frac{\text{Prix Final (i)}}{\text{Prix Initial (i)}}$ <p>avec i = 1 à 3</p>												
Convention de Jour Ouvré :	Jour suivant												
Jour Ouvré :	TARGET												
Jour de négociation :	<p>Désigne un jour où :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) l'Indice est calculé et diffusé par l'Agent de Publication, et</li> <li>(ii) la Bourse ou le Marché Lié fonctionnent. Si pour un jour donné, l'heure de fermeture de la Bourse ou du Marché Lié est avancée par l'autorité de marché concernée, ce jour ne sera pas considéré comme étant un Jour de Négociation.</li> </ul>												
Bourse :	Désigne individuellement tout marché réglementé ou système de cotation (ou tout marché ou système s'y substituant tel que déterminé par l'Agent de Calcul) sur lequel des valeurs composant l'Action sont principalement négociées.												

Marché lié :	EUREX		
Loi applicable :	Loi anglaise		
Lieu de juridiction :	La Haute Cour de Justice au Royaume-Uni		
Cotation :	Luxembourg Stock Exchange		
Règlement-livraison :	Euroclear / Clearstream		
Règles Tefra :	Tefra D		
Formes des Titres :	Classic Global Notes		
Périodicité de Valorisation :	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Négociation, le Jour de Négociation suivant. Un Jour de Négociation est défini comme un jour où le cours de clôture du Sous-Jacent est publié.		
Information sur le prix :	Bloomberg Reuters Fininfo		
Adéquation :	<p>Investir dans le présent produit ou conclure la transaction décrite ici (le cas échéant) peut induire un degré de risque important. Ce "term sheet" ne prétend pas identifier l'ensemble de ces risques (qu'ils soient directs ou indirects) ni identifier tout autre facteur que vous pourriez considérer important et qui pourrait être associé au produit ou à la transaction.</p> <p>Avant d'investir dans ce produit ou de conclure toute transaction, les investisseurs potentiels ou la contrepartie à la transaction (le cas échéant) devraient mener indépendamment leur propre revue et consulter (quand ils l'estiment approprié) leurs propres conseillers financiers externes afin d'évaluer (1) les risques spécifiques associés au produit ou à la transaction ; (2) les implications juridiques, comptables, fiscales, réglementaires ; (3) l'adéquation et le caractère approprié du produit ou de la transaction vis-à-vis de leurs objectifs d'investissement, situation financière ou toute autre contrainte.</p> <p>En général, Natixis considère qu'elle ne fournit pas de conseil en investissement. Dans le cas où elle en fournirait, Natixis a informé son client sur les aspects risque/rendement/liquidité du produit, recueille ses objectifs d'investissement conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Dans le cas du présent produit, Natixis considère qu'il correspond aux caractéristiques suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="432 1451 1481 1888"> <tr> <td> <input type="checkbox"/> Long terme (<i>&gt;5 ans de maturité maximum</i>)  <input checked="" type="checkbox"/> Court ou Moyen terme (<i>≤5ans de maturité maximum</i>)   <input checked="" type="checkbox"/> Investissement / Couverture  <input type="checkbox"/> Spéculation / Arbitrage   <input type="checkbox"/> Liquidité élevée  <input checked="" type="checkbox"/> Liquidité faible ou moyenne         </td> <td> <input type="checkbox"/> Risques faibles (<i>par exemple, remboursement du nominal par l'émetteur à l'échéance ou perte maximum limitée à la prime payée</i>)   <input checked="" type="checkbox"/> Risques moyens ou élevés (<i>par exemple, pas de remboursement garanti à l'échéance ou perte potentielle pouvant dépasser la prime payée</i>)         </td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> Long terme ( <i>&gt;5 ans de maturité maximum</i> ) <input checked="" type="checkbox"/> Court ou Moyen terme ( <i>≤5ans de maturité maximum</i> )  <input checked="" type="checkbox"/> Investissement / Couverture <input type="checkbox"/> Spéculation / Arbitrage  <input type="checkbox"/> Liquidité élevée <input checked="" type="checkbox"/> Liquidité faible ou moyenne	<input type="checkbox"/> Risques faibles ( <i>par exemple, remboursement du nominal par l'émetteur à l'échéance ou perte maximum limitée à la prime payée</i> )  <input checked="" type="checkbox"/> Risques moyens ou élevés ( <i>par exemple, pas de remboursement garanti à l'échéance ou perte potentielle pouvant dépasser la prime payée</i> )
<input type="checkbox"/> Long terme ( <i>&gt;5 ans de maturité maximum</i> ) <input checked="" type="checkbox"/> Court ou Moyen terme ( <i>≤5ans de maturité maximum</i> )  <input checked="" type="checkbox"/> Investissement / Couverture <input type="checkbox"/> Spéculation / Arbitrage  <input type="checkbox"/> Liquidité élevée <input checked="" type="checkbox"/> Liquidité faible ou moyenne	<input type="checkbox"/> Risques faibles ( <i>par exemple, remboursement du nominal par l'émetteur à l'échéance ou perte maximum limitée à la prime payée</i> )  <input checked="" type="checkbox"/> Risques moyens ou élevés ( <i>par exemple, pas de remboursement garanti à l'échéance ou perte potentielle pouvant dépasser la prime payée</i> )		

<p>Marché secondaire :</p>	<p>NATIXIS fournira un marché secondaire chaque jour de cotation de l'Action.            NATIXIS s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché.            Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1,00% au cours de vente.</p>
<p>Double valorisation :</p>	<p>Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « Société » sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours)). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe NATIXIS.</p>
<p>Restrictions de vente :</p>	<p><b>Placement privé - pas d'offre au public</b></p> <p>Ce produit n'a pas été agréé par l'AMF ou une autre autorité de tutelle.  <b>Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux restrictions de vente applicables telles que détaillées dans le Prospectus de Base de l'Emetteur.</b></p> <p>Aucune distribution des Obligations n'est possible aux Etats-Unis d'Amérique ou auprès d'investisseurs américains.</p>
<p>Exemption à l'application de la Directive Prospectus :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> L'offre est exclusivement adressée à des investisseurs hors de l'Espace Economique Européen.</li> <li><input type="checkbox"/> Les Valeurs Nominale des Obligations sont supérieures ou égales à EUR 100 000 (ou équivalent).</li> <li><input type="checkbox"/> L'offre des Obligations est exclusivement adressée à des Investisseurs Qualifiés.</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> L'offre des Obligations est adressée à moins de 150 personnes physiques ou morales par Etat Membre, autres que les Investisseurs Qualifiés.</li> <li><input type="checkbox"/> L'offre des Obligations est adressée à des investisseurs qui acquièrent des Obligations contre versement d'au moins EUR 100 000 par investisseur, pour chaque offre séparément.</li> </ul>
<p>Typologie de commercialisation :</p>	<p>La contrepartie achète les Obligations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Pour son compte propre.</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Pour les commercialiser auquel cas les stipulations de la Convention Cadre de Distribution conclue entre Natixis et la contrepartie (le cas échéant) s'appliqueront à la distribution des Obligations.</li> </ul>
<p>Facteurs de risque :</p>	<p>(a) Investisseurs</p> <p>L'investissement dans les Titres nécessite une expérience des transactions sur les marchés de capitaux et des titres de créance ainsi qu'une connaissance des risques liés aux opérations sur les Titres.</p> <p>Les investisseurs potentiels ne devront prendre leur décision qu'après une étude approfondie des informations contenues dans le Prospectus de Base et les Final Terms et des informations d'ordre général relatives aux Titres.</p> <p>Les investisseurs potentiels devront s'assurer qu'ils ont les ressources financières suffisantes pour supporter les risques inhérents à l'acquisition de Titres.</p> <p>Il est recommandé aux investisseurs potentiels de s'assurer d'une compréhension suffisante de la nature des Titres et des risques qui en découlent et de vérifier l'adéquation d'un tel investissement au regard de leur situation financière.</p>

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de procéder à leur propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de l'acquisition de Titres.

Chaque investisseur potentiel est invité à consulter ses propres conseillers quant aux aspects juridiques, fiscaux et connexes d'un investissement dans les Titres.

Ni l'Émetteur ni l'Agent de Calcul ne fournissent de conseils, informations ou analyses financières quant à l'investissement que représentent les Titres.

Ni l'Émetteur ni l'Agent de Calcul ne sont tenus de donner des informations aux investisseurs sur l'Action (sauf dans la mesure prévue dans le Prospectus de Base et les Final Terms).

Les investisseurs potentiels devront être capables d'évaluer (seuls ou avec l'assistance d'un conseiller financier) les évolutions économiques et autres facteurs qui pourraient affecter leur investissement et leur capacité à supporter les risques qui en découlent.

Certains investisseurs potentiels sont soumis à une réglementation stricte en matière d'investissements. Ces investisseurs potentiels devront consulter leur conseil juridique afin de déterminer si la loi les autorise à investir dans les Titres, si l'investissement dans les Titres est compatible avec leurs autres emprunts et si d'autres restrictions d'achat des Titres leur sont applicables.

#### (b) Risques généraux relatifs aux Titres

##### Conflits d'intérêts potentiels

L'Émetteur et l'Agent de Calcul peuvent procéder à des transactions sur l'Action, que ce soit dans le cadre d'opérations de couverture relatives aux Titres ou autrement. Ces transactions peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la valeur de l'Action et en conséquence sur la valeur des Titres.

Les Titres ne confèrent aucun droit sur le sous jacent

Les Titres sont des titres de dette de l'Émetteur qui ne sont pas assorties de sûretés et dont le rendement en principal est référencé sur l'Action. Les Titres ne confèrent aux investisseurs aucun droit d'acquérir l'Action ni aucun autre droit de propriété sur l'Action.

Les Titres peuvent être remboursés avant maturité et en dessous du pair

En cas de survenance selon la détermination de l'Agent de Calcul d'une suppression de l'Action, l'Agent de Calcul pourra notifier à l'Émetteur que les Titres doivent faire l'objet d'un remboursement avant la Date d'Echéance. Dans ce cas, le montant de remboursement anticipé calculé par l'Agent de Calcul sera égal à la valeur de marché de chaque Titre.

Dans l'hypothèse où l'Émetteur serait obligé de payer des montants additionnels au regard des Titres du fait d'une rétention fiscale, l'Émetteur pourra et, dans certaines circonstances, devra, rembourser tous les Titres en circulation à leur valeur de marché telle que calculée par l'Agent de Calcul. De même les Titres seront remboursés avant la Date d'Echéance à leur valeur de marché telle que calculée par l'Agent de Calcul en cas de remboursement anticipé pour raisons fiscales ou pour Illégalité.

Les Titres peuvent être remboursés à maturité en-dessous du pair

Le remboursement de chaque Titre à la Date d'Echéance peut être inférieur à sa valeur nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale du de l'Action.

##### Modification du droit

Les Titres sont régis par la loi anglaise. Aucune assurance ne peut être donnée quant aux conséquences d'une décision judiciaire ou administrative ou d'une modification de la législation ou de la réglementation française postérieure à la Date de Paiement.

##### Fiscalité

Les acquéreurs et les vendeurs potentiels de Titres doivent tenir compte du fait qu'ils pourraient devoir payer des impôts ou autres taxes ou droits selon la loi ou les pratiques en vigueur dans les pays où les Titres seront transférés ou dans d'autres

	<p>juridictions. Dans certaines juridictions, aucune position officielle des autorités fiscales ni aucune décision de justice n'est disponible s'agissant de titres financiers tels que les Titres. Les investisseurs potentiels sont invités à ne pas se fonder sur les informations fiscales contenues dans le Prospectus de Base mais à demander conseil à leur propre conseil fiscal au regard de leur situation personnelle en ce qui concerne l'acquisition, la vente et le remboursement des Titres. Seuls ces conseils sont en mesure de correctement prendre en considération la situation spécifique d'un investisseur potentiel.</p> <p>(c) L'Agent de Calcul est la même entité que le Garant</p> <p>L'Agent de Calcul étant la même entité que le Garant, des conflits d'intérêts potentiels peuvent exister entre l'Agent de Calcul et les acheteurs, y compris en ce qui concerne l'exercice des très larges pouvoirs discrétionnaires de l'Agent de Calcul. L'Agent de Calcul a l'autorité (i) pour déterminer si certains événements indiqués et/ou des questions indiquées dans les conditions touchant aux Titres sont survenus et (ii) pour déterminer des ajustements et calculs comme décrits dans les présents Termes et Conditions. Les acheteurs potentiels devraient être conscients que n'importe quelle détermination faite par l'Agent de Calcul peut avoir un impact sur la valeur et la rentabilité financière des Titres. Une telle discrétion exercée par, ou n'importe quel calcul fait par, l'Agent de Calcul (en absence d'erreur manifeste ou d'erreur prouvée) engagera l'Émetteur et tous les acheteurs de Titres.</p>
<p>Information concernant le paiement de commissions et autres rémunérations :</p>	<p>L'acheteur ou, selon le cas, tout autre intermédiaire déclare et accepte qu'il peut diffuser entièrement à ses clients l'existence, la nature et les montants de toute commission ou autres rémunérations perçues ou versées par Natixis (incluant, selon le cas, les rémunérations avec rabais) ou tout autre avantage en nature conformément à l'application de la réglementation et aux lois applicables, incluant toute législation, réglementation et/ou règles relatives aux marchés d'instruments financiers (MiF) (2004/39/EC), ou tel qu'il pourrait s'appliquer dans toute autre législation hors EEE.</p> <p>Une commission pourra être versée par Natixis à des intermédiaires financiers. Celle-ci pourra être versée sous forme de commission up-front et/ou de commission sur la durée.</p> <p>Le détail est disponible sur simple demande auprès de votre contact commercial.</p>
<p>Dispositions AMF : Commissions et frais</p>	<p>La commission sur la durée pourra atteindre un maximum annuel de <b>1.30%</b> TTC du nominal des Obligations placées.</p>
<p>Avertissement :</p>	<p>Ce « Term sheet » est destiné à une clientèle professionnelle uniquement. Ce document est une documentation transmis à des fins de discussion et à caractère purement informatif. Il est strictement confidentiel et les informations qu'il contient sont la propriété de Natixis. Il ne saurait être transmis à quiconque sans l'accord préalable écrit de Natixis.</p> <p>La distribution, possession ou la remise de ce document dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer. Ni Natixis, ni ses affiliés, directeurs, administrateurs, employés, agents ou conseils, ni toute autre personne accepte d'être responsable à l'encontre de toute personne du fait de la distribution, possession ou remise de ce document dans ou à partir de toute juridiction.</p> <p>Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation</p>

financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier.

Tout investisseur potentiel doit se rapprocher de son prestataire ou conseiller, afin de se forger sa propre opinion sur les risques inhérents à chaque investissement indépendamment de Natixis et sur leur adéquation avec sa situation patrimoniale et personnelle.

Ce document ne peut être considéré comme une sollicitation, une offre ou un engagement de Natixis à mettre en place une transaction aux conditions qui y sont décrites ou à d'autres conditions. Toute garantie, tout financement, toute opération d'échange de taux ou de devises, toutes garanties de prise ferme ou plus généralement tout engagement présenté dans ce document devra être notamment soumis à une procédure d'approbation de Natixis conformément aux règles internes qui lui sont applicables.

Les informations sur les prix ou marges sont indicatives et sont susceptibles d'évolution à tout moment, notamment en fonction des conditions de marché. Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas un indicateur fiable et ne préjugent donc pas des performances futures. Les informations contenues dans ce document peuvent inclure des résultats d'analyses issues d'un modèle quantitatif qui représentent des événements futurs potentiels, qui pourront ou non se réaliser, et elles ne constituent pas une analyse complète de tous les faits substantiels qui déterminent un produit. Natixis se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment sans préavis. Plus généralement, Natixis, ses filiales, ses actionnaires de référence ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs rejettent toute responsabilité à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les caractéristiques de ces informations.

Les informations figurant dans la présentation n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

En effet, les informations y figurant ne tiennent pas compte des règles comptables ou fiscales particulières qui s'appliqueraient aux contreparties, clients ou clients potentiels de Natixis. Natixis ne saurait donc être tenue responsable des éventuelles différences de valorisation entre ses propres données et celles de tiers, ces différences pouvant notamment résulter de considérations sur l'application de règles comptables, fiscales ou relatives à des modèles de valorisation.

Natixis ne saurait être tenue pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans ce document et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement. En tout état de cause, il vous appartient de recueillir les avis internes et externes que vous estimez nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tous autres spécialistes, pour vérifier notamment l'adéquation de la transaction qui vous est présentée avec vos objectifs et vos contraintes et pour procéder à une évaluation indépendante de la transaction afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques.

Natixis est agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée.

Natixis est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) en France et soumis à l'autorité limitée de la Financial Conduct Authority et de la Prudential Regulation Authority. Les détails concernant la supervision de nos activités par les Financial Conduct Authority et Prudential Regulation Authority sont disponibles sur demande.

Ce document ne peut être distribué à aucune personne aux Etats-Unis ou à toute personne américaine, ni à aucune personne au Canada, en Australie, en Irlande, en Afrique du Sud ou au Japon.